



COMMUNIQUE DE PRESSE

Association « La Voix de la Route 704 » le 25/05/2021

Passage en force pour un projet mal ficelé : les usagers de la RD 704, au sud du Vigen, font entendre leur Voix !

A quelques semaines de son renouvellement, le département se précipite pour faire avancer son projet d'aménagement de la RD 704, au Sud du Vigen. L'enquête publique (la nouvelle) est prévue au cours de l'été 2021 et le démarrage des travaux en 2022. Déjà les piquetages se multiplient dans les prairies. L'avis des usagers, habitants et riverains n'est toujours pas pris en compte.

Depuis 2015, l'Association « La Voix de la Route 704 » a fait savoir, à de nombreuses reprises, que le projet du Département n'est pas adapté à la situation. Pétitions, manifestations, lettres au Préfet, rencontres avec les élus, vote défavorable de la commune, critiques de la Communauté d'agglomération, intervention de la Prévention routière, réserves du commissaire-enquêteur - rien n'y a fait pour faire évoluer le projet. C'est finalement le tribunal administratif qui l'a annulé, en février 2019, en retenant le motif d'absence d'autonomie de l'autorité environnementale.

A partir de février 2021, le processus s'accélère. Le département confirme son projet, avec des modifications mineures et une mise en conformité légale qui le conduit à ajouter une piste cyclable. Mais l'esprit reste le même : un créneau de dépassement de 2,6 km, associé à la création de 2 carrefours dangereux à chaque extrémité et combiné à la création d'environ 4 km de voies nouvelles dans la campagne. Le coût du projet est revu à la hausse, puisqu'il passe de 6,5 M€ à plus de 9 M€.

C'est un véritable passage en force et les critiques sont nombreuses : problèmes de sécurité non résolus, coût exorbitant, impact environnemental désastreux, sans compter les nombreuses irrégularités qui ont jalonné la conduite du projet.

La décision du tribunal ouvrait une période de réflexion, avec la possibilité d'entendre les propositions de l'association pour un projet plus efficace en termes de sécurité, moins coûteux pour les deniers publics et moins destructeur pour l'environnement. Cet échange n'a pas eu lieu et le projet est resté figé. Les membres de l'association en sont sidérés.

A l'occasion des élections départementales, les usagers de la RD 704 interpellent les candidats. Il est inconcevable qu'un tel projet reste figé depuis tant d'années, alors que la société évolue si vite. « La Voix de la Route 704 » fait des propositions pour que le projet soit revu et qu'il soit en phase avec les enjeux de notre époque : la sécurité, la santé, l'environnement et une gestion plus efficace de l'argent public.

Contact : la Présidente de l'Association « La Voix de la Route 704 » - Olga Radwanski -Tél 07 62 03 47 19
olga.radwanski@gmail.com

L'historique :

- **Novembre 2008** : le Conseil général décide du projet.
- **Octobre 2014** : le Conseil général approuve un nouvel avant-projet pour un montant de 6,5 M€ et décide de le soumettre à l'enquête publique.
- **Février 2015** : les habitants du Vigen adressent une pétition de **237 signatures** à la Présidente du Conseil général.
- **Mai 2015** : le nouveau Président du Conseil départemental demande au Préfet l'ouverture de l'enquête publique.
- **Octobre 2015** : à la demande du Préfet, le Président du Conseil départemental complète son dossier.
- **3 décembre 2015** : le Préfet prescrit l'enquête publique.
- **23 décembre 2015** : **des habitants du Vigen et des utilisateurs de la RD 704 créent l'association « La Voix de la Route 704 ».**
- **Janvier 2016** : enquête publique
- **Mars 2016** : à la suite de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur émet 6 réserves et 15 recommandations.
- **Juin 2016** : Le département décide de ne pas tenir compte des réserves de fond, les plus importantes pour la sécurité.
- **1^{er} Septembre 2016** : **le Conseil municipal du Vigen donne un avis défavorable au projet.**
- **7 septembre 2016** : **450 utilisateurs de la RD 704 et des habitants du Vigen demandent au Préfet que les réserves du commissaire-enquêteur soient prises en compte.** Le Préfet ne tient pas compte de cette demande. Il suit le département et déclare l'utilité publique du projet.
- **27 novembre 2016** : l'association dépose un recours devant le tribunal administratif, contre l'arrêté d'utilité publique du Préfet.
- **Octobre 2017** : le juge de l'expropriation rejette le dossier du département. Le Préfet abroge alors l'arrêté de cessibilité qu'il a pris quelques mois plus tôt.
- **Novembre 2017** : Le Préfet prend un arrêté pour autoriser le Département à détruire les espèces animales protégées et leurs habitats, à l'occasion du projet.
- **27 Décembre 2017** : l'association dépose un recours contre l'arrêté du Préfet portant dérogation à l'interdiction de destruction des espèces protégées.
- **Janvier 2018** : le département lance une nouvelle enquête parcellaire, à la suite de l'invalidation de la précédente, qui ne respectait pas les prescriptions légales. A cette occasion, le Département augmente la surface d'emprise du projet.
- **Mars 2018** : lancement de la procédure d'expropriation
- **28 février 2019** : **jugement du tribunal administratif de Limoges : il annule l'arrêté du Préfet déclarant d'utilité publique le projet d'aménagement de la RD 704, en raison de l'absence d'autonomie réelle de l'autorité environnementale lorsqu'elle a été appelée à statuer sur le projet.**
- **2 février 2021** : le département délibère sur le projet, annonce le calendrier (notamment une nouvelle enquête publique pour l'été 2021) et réévalue le budget.
- **Avril 2021** : le département fait piquer et borner les emprises.